




■ **Décision n°2022-383**  
**Culture**

Envoyé en préfecture le 04/08/2022  
Reçu en préfecture le 04/08/2022  
Affiché le   
ID : 060-216001743-20220726-DCRG220804001-AU

**Le maire de Creil,**  
**Direction des affaires générales**

- Vu les lois 82-213 du 2 mars 1982 et 82-623 du 22 juillet 1982 modifiées relatives aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 10 juillet 2020, certifiée exécutoire le 15 juillet 2020 portant délégation à monsieur le maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal,

■ **Considérant :**

Que la Ville de Creil a fait appel à monsieur Guillaume TEZIERE pour animer deux ateliers « cellograf » le 25 juillet 2022 à l'espace Matisse.

■ **Décide :**

Article 1 : de signer une convention de prestation de services avec monsieur Guillaume TEZIERE, domicilié 4 rue de Mimbertain à Pont-Sainte-Maxence (60700), pour la réalisation des ateliers susvisés.

Article 2 : de verser à audit intervenant le montant de la prestation fixé à 250€ TTC. Le paiement interviendra sur présentation d'une facture établie en trois exemplaires et payable par mandat administratif conformément à la législation en vigueur.

Article 3 : d'imputer les dépenses correspondantes aux comptes prévus à cet effet sur le budget de la Ville.

Article 4 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE  
après dépôt en sous-préfecture le 04 AOUT 2022  
et publication ou notification le 04 AOUT 2022  
affiché le .....  
CREIL, le 04 AOUT 2022

Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général Adjoint des Services  
**Ronan TEXIER**



Pour le maire et par délégation  
La 1<sup>ère</sup> adjointe au maire



Sophie LEHNER

Creil, le 26 juillet 2022